



## CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil qui se déroulera dans la maison rurale de Nassogne le

**lundi 10 juillet 2023 à 19h00.**

pour délibérer sur les points suivants :

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Direction générale : Prestation de serment du Directeur général
2. Modification budgétaire 2023 n° 2 - Approbation
3. PCDR - Fiche chapeau "Pôle intergénérationnel à Chavanne" et fiche projet 1.03 "Création d'une Maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs": Approbation de la convention-faisabilité.
4. Aménagement du territoire et urbanisme - Révision du schéma de développement du territoire : Avis
5. Règlement communal visant l'organisation des camps de mouvements de jeunesse sur le territoire communal
6. Règlement-redevance concernant la participation au programme "Je Marche Pour Ma Forme" :
7. Règlement-redevance du programme « Je pédale pour ma forme » : modification.
8. Fabrique d'Eglise d'Ambly – Compte 2022
9. Fabrique d'Eglise de Bande – Compte 2022
10. Fabrique d'Eglise de Chavanne-Charneux – Compte 2022
11. Fabrique d'Eglise de Grune – Compte 2022
12. Fabrique d'Eglise de Lestery– Compte 2022
13. Communications

### HUIS CLOS

14. Ancienneté pécuniaire d'un agent communal : régularisation
15. Communications

Nassogne, le 26 juin 2023.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général ff

Quentin PAQUET



Le Bourgmestre

Marc QUIRYNEN